

en Ile-de-France le Pôle de formation Environnement, Ville & Architecture

148, rue du Faubourg Saint-Martin- 75010 Paris

tél. : 01 40 34 15 23 – fax : 01 40 34 27 06 - courriel : fbonhomme@architectes-idf.org

N° SIRET : 51207099600016 – Code APE : 8559A

« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 44549 75
auprès du préfet de région d'Ile-de-France »

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (AU 1ER JANVIER 2016)

Pôle de formation Environnement, Ville & Architecture (Pôle EVA) est un organisme de formation agréé enregistré sous le numéro de déclaration d'activité : 11 75 44945 75 auprès du Préfet Région Ile de France.

Toute commande passée à Pôle EVA vaut acceptation par le client des présentes conditions générales de vente et la renonciation à toute clause contraire de ses documents commerciaux.

Inscription aux stages

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de leur arrivée dans la mesure des places disponibles. Nous vous accuserons réception de votre inscription par mail en vous adressant le programme détaillé et le devis de la formation demandée vous permettant de solliciter votre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) pour la prise en charge financière.

La convention ou le contrat de formation qui vous est adressé(e) avec le programme détaillé de l'action de formation ainsi qu'un devis, suite à la réception de votre bulletin d'inscription, doit impérativement nous être retourné(e) signé(e) et revêtu(e) du cachet de l'entreprise au minimum 3 semaines ouvrées avant le début du stage, accompagné(e) du chèque de règlement qui sera encaissé 30 jours après la fin de l'action formation.

Tarifs

Les frais d'inscription indiqués sont exprimés en euros hors taxe et sont majorés du taux de TVA applicable aux dates d'émission des factures.

Ils comprennent l'accès à la formation et aux documents dédiés.

Ils ne comprennent pas l'hébergement, le déjeuner et le transport.

Ils sont valables en France Métropolitaine.

Hors France Métropolitaine, un devis spécifique sera établi.

Facturation

Nos factures sont établies aux prix en vigueur à la date de l'inscription et sont payables au lieu mentionné sur la facture.

Paiement

Le paiement est effectué à la commande. Il est comptant et sans escompte.

Le règlement se fait par chèque ou par virement à l'ordre de « Pôle EVA ».

Retard de paiement

Tout retard de règlement donnera lieu de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire au paiement de pénalités de retard sur la base du taux BCE majoré de dix (10) points et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €.

Annulation – absence

Les demandes d'annulation sont envoyées par écrit (email ou courrier) et ne donnent pas lieu à facturation si elles sont reçues 10 jours ouvrés après la signature du contrat ou de la convention, ou 15 jours ouvrés avant le début du stage.

En cas de désistement inférieur à 15 jours ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.

Nous vous offrons toutefois la possibilité de remplacer, sans frais, le participant empêché par un cas de force majeure par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

Dates des formations

Pôle EVA peut être amené pour assurer une meilleure organisation des formations à en modifier les dates, sous réserve de respecter un préavis de 15 jours ouvrés avant la date prévue d'ouverture du stage. Chaque participant est alors informé par téléphone ou courrier du report de cette formation.

En outre, Pôle EVA se réserve la possibilité d'annuler le stage si les effectifs sont insuffisants pour permettre sa conduite pédagogique, et informe alors le participant et l'entreprise dans les plus brefs délais. Dans ce cas, les frais d'inscription préalablement réglés sont entièrement remboursés.

Propriété intellectuelle

Pôle EVA conserve intégralement l'ensemble des droits de propriété intellectuelle de ses études et documents de toute nature qui ne peuvent être communiqués ni reproduits sans son autorisation écrite.

Informatique et liberté

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires à votre inscription. Pôle EVA est le seul destinataire des informations vous concernant. Conformément à la loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de contrôle et de rectification.

Attribution de compétence

A défaut d'accord amiable, tout litige relatif au contrat de vente sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Pôle de Formation Environnement, Ville & Architecture

Les Récollets

148 rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris

N° SIRET : 51207099600016 – Code APE : 8559A

« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 44549 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France »